
DESTINATAIRES :	Aux médecins et IPS en première ligne, gynécologues-obstétriciens, médecins de l'urgence (Hôpital du Suroît), ainsi qu'aux gestionnaires et membres du personnel infirmier de l'Accueil clinique
EXPÉDITEUR :	Isabelle Beaudoin-Allaire, conseillère en soins infirmiers volet soins aigus, DSIEU Christelle Robert, conseillère-cadre au développement des outils cliniques, DSIEU
DATE :	2021-11-05
OBJET :	Déploiement d'une nouvelle ordonnance collective : <i>OC-6087 Initier des mesures diagnostiques chez la femme enceinte présentant un saignement vaginal au 1^{er} trimestre</i>

Bonjour,

L'ordonnance collective : *OC-6087 Initier des mesures diagnostiques chez la femme enceinte présentant un saignement vaginal au 1^{er} trimestre* a été harmonisée et entérinée par le CMDP. Elle sera disponible à partir du 15 novembre sur le guichet d'accès de l'Accueil clinique.

Hôpital Anna-Laberge : Cette ordonnance collective vient remplacer l'ordonnance médicale actuellement en vigueur. Le professionnel référant devra désormais remplir dûment le formulaire de référence : *Accueil clinique – Demande de consultation et d'investigation*. Certains critères d'indications, de contre-indications et d'admissibilité ont été modifiés. Nous vous prions de porter une attention particulière à ceux-ci avant d'acheminer votre demande.

Hôpital du Suroît : Il s'agit d'une nouvelle offre de service permettant l'accès à un médecin gynécologue-obstétricien et à un plateau technique pour des usagères présentant des saignements lors du 1^{er} trimestre de leur grossesse et qui respectent les critères de référence préétablis selon l'ordonnance collective.

Vous êtes invités à consulter cette dernière sur portail mdcisssmo.com ou sur le guichet d'accès de votre accueil clinique respective. La date officielle pour le déploiement est prévue le 15 novembre prochain.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

IBA CR